

## **Quelles visions partagées entre les acteurs de l'accompagnement concernant les freins et leviers à l'installation : une analyse sociologique des consensus et dissensus au regard des juridictions professionnelles.**

Jade Ballot<sup>1</sup>, Christophe Perrot<sup>2</sup>, Romain Melot<sup>3</sup>, Guilhem Anzalone<sup>4</sup>

- 1- Institut de l'Élevage, SADAPT (INRAE), LARESS (ESA), Angers
- 2- Institut de l'Élevage, département économie, Paris
- 3- BAGAP (INRAE), Angers
- 4- LARESS (ESA), Angers

### **Résumé :**

La question du renouvellement des actifs agricoles fait l'objet d'une attention particulière dans toutes les sphères de la société française, et davantage aujourd'hui dans un contexte marqué par de multiples évolutions : vieillissement des chefs d'exploitation, crise sociale agricole, nouvelle gouvernance régionale de la Dotation Jeune Agriculteurs, discussions concernant le Pacte et la Loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles. Cette communication expose les premiers résultats obtenus dans le cadre d'un projet multi partenarial (institut technique, enseignement, recherche, coopératives agricoles et CUMA, chambres d'agriculture, association Terre de Liens et Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne) sur le renouvellement des actifs en agriculture (projet CASDAR Co-Innovation RENOUER). Ce projet a notamment pour objectif de mieux comprendre la diversité des candidat.es à l'installation et de renforcer la complémentarité de l'accompagnement proposé par les structures de développement agricole et rural des territoires. Cette communication est l'occasion d'éclairer les freins à l'entrée dans les métiers agricoles en questionnant l'accompagnement à l'installation porté par une diversité d'acteurs. Les métiers agricoles et les exploitations se transforment, notamment par l'élargissement à une diversité de profils des candidat.es à l'installation (âge, origine sociale et géographique, parcours professionnel et formation, installation hors cadre familial, motivations...). Ces évolutions questionnent l'écosystème de l'accompagnement à l'installation en particulier dans un contexte marqué par l'apparition de nouveaux acteurs. Le paysage institutionnel des structures d'aides à l'accompagnement à l'installation apparaît pour cette raison relativement éclaté et est parfois présenté comme concurrentiel (Gazo; 2023). De premiers échanges exploratoires avec les partenaires du projet ont permis de révéler les principaux points de consensus, et surtout de dissensus, qui se constituent en prémices de réflexion. On citera notamment i) le recours au terme de NIMA (Non Issu du Milieu Agricole) : un concept stigmatisant ou un rappel utile au regard des différences de dotations en ressources de diverses natures ? ii) l'explication du trop faible renouvellement des actifs lié à un déficit d'attractivité du métier ou à un accès difficile aux facteurs permettant une installation agricole pour un public aux différentes trajectoires de vie ? iii) l'accompagnement de tous les projets dits agricoles des candidats à l'installation est-il légitime ? Cette communication s'intéresse aux différentes représentations au sein d'un territoire professionnel (Dietrich & Moysan Louazel, 2012) (l'accompagnement à l'installation), relevant de statuts juridiques différents, et qui se recompose sous l'effet des transformations agricoles. En ce sens, une analyse des dissensus nous apparaît pertinente. En effet, les dissensus sont la condition d'élaboration d'un espace où les sujets politiques se constituent et se transforment par leurs oppositions (Rancière, 2010). Notre étude se structure autour des questions de recherches suivantes : **qu'est-ce que l'accompagnement à l'installation agricole dans un contexte de diversification des profils et carrières des candidats ? dans quelle mesure les contours des identités professionnelles des acteurs de l'accompagnement peuvent-ils être redéfinis au regard de la diversité des profils et d'un paysage institutionnel éclaté ?** Pour analyser ces visions partagées du groupe professionnel d'accompagnement à l'installation, nous mobilisons les travaux de sociologie des professions relatifs à la notion de juridiction professionnelle (Abbott, 1988) définie comme l'ensemble des activités revendiquées et contrôlées par une profession. Les différents acteurs au sein d'une juridiction professionnelle luttent pour affirmer leur identité afin de s'approprier un territoire dans lequel ils sont susceptibles de disposer d'un contrôle légitime, reconnu juridiquement et culturellement (Jouvenet, 2022). Notre objectif est de donner à voir la diversité des représentations concernant la régulation de l'activité agricole. Les premiers résultats issus d'entretiens semi-

directifs avec les partenaires du projet montrent que les dissensus entre les acteurs de l'accompagnement sont polarisés et fragmentés selon différentes thématiques : représentations des métiers et des conditions d'entrée (y compris concernant la gouvernance de la formation et du parcours à l'installation), modalités et postures de l'accompagnement, définition des métiers et modèles agricoles aujourd'hui et demain.

## Introduction

La question du renouvellement des actifs agricoles fait l'objet d'une attention particulière dans toutes les sphères de la société française, et davantage aujourd'hui dans un contexte marqué par de multiples évolutions : vieillissement des chefs d'exploitation, crise sociale agricole et manifestations du début 2024, diversité de profils des candidat.es à l'installation (âge, origine sociale et géographique, parcours professionnel et formation, installation hors cadre familial, motivations...), nouvelle gouvernance régionale de la Dotation Jeune Agriculteurs, discussions concernant le Pacte et la Loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles.

En effet, ces derniers mois, des concertations multi-acteurs du monde agricole<sup>1</sup> se sont tenues au niveau national et régional afin de proposer des recommandations dans l'objectif d'alimenter le projet de loi désormais ciblé sur la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture. Dans ce cadre, l'un des groupes de travail *Installation et transmission* a été le révélateur de la centralité de l'enjeu du renouvellement dans ce contexte de concertation de grande ampleur. Ce Pacte-Loi d'Orientation Agricole (PLOA) était attendu depuis de nombreuses années après la dernière Loi d'Orientation Agricole, censée « assurer le renouvellement des générations agricoles et répondre aux défis climatiques et environnementaux ». Elle intervient alors que les résultats du recensement agricole réalisé en 2020 indiquent que la moitié des exploitations agricoles sont dirigées par un chef ou un coexploitant de plus de 55 ans, et que les données de la mutualisé sociale agricole (MSA) montrent année après année que le nombre d'installations est actuellement insuffisant pour remplacer les départs.

De nombreux acteurs, associations et collectifs agricoles, dont certains proches de l'accompagnement à l'installation institutionnalisé, se sont interrogés sur l'issue de ce processus législatifs. Le Conseil d'Etat, saisi en février 2024 du projet de loi gouvernemental, a rendu public son avis en émettant des réserves sur certaines dispositions, notamment la « mise en place d'un dispositif de conseil personnalisé lors de l'installation d'un agriculteur et lors de la transmission d'une exploitation » matérialisé par France Service Agriculture. Il considère ce guichet unique comme un dispositif constitutif d'un « accès privilégié voire exclusif aux différents fonds et moyens déployés pour l'installation » alors que le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire Marc Fesneau estime « qu'on ne peut plus installer des agriculteurs à l'aveugle. (...) n'importe quel projet agricole n'importe où ». <sup>2</sup> Ainsi, de nombreuses aides à l'installation pourraient être conditionnées au passage par ce guichet unique, et non plus seulement la Dotation Jeune Agriculteur.

---

<sup>1</sup> [Pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles : le calendrier de la concertation nationale | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](#)

<sup>2</sup> « On ne peut plus installer des agriculteurs à l'aveugle », prévient Marc Fesneau | [Les Echos](#)

Suivant l'avis du Conseil d'Etat, <sup>3</sup>France Service Agriculture risque de créer un « *encadrement lourd* », de « *contraindre l'exercice de l'activité d'exploitant agricole dans des proportions inédites* », ainsi qu'une « *atteinte excessive à la liberté d'entreprendre et à la liberté contractuelle qui découlent de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen* ». C'est dans ce contexte qu'une coalition informelle « *Installons des Paysans* » <sup>4</sup> se mobilise pour une « *refonte complète du parcours à l'installation-transmission et de ses instances de gouvernance pour mettre en place non un guichet unique, mais une pluralité de parcours complémentaires à même d'accompagner au mieux la diversité des candidat.es qui se présentent aujourd'hui* » en prenant compte la diversité croissante des profils des personnes nouvellement installées et de leurs trajectoires de vie et professionnelles (Rapport de la Cour des comptes, 2023). Autant d'interrogations sur certaines garanties qui n'apparaissent pas explicitement dans la loi et, que la coalition "Installons des paysans" souhaite développer par le biais d'amendements portés par des parlementaires devant l'Assemblée nationale. A l'inverse, d'autres organisations agricoles comme le syndicat des Jeunes Agriculteurs (JA) mettent principalement en avant une obligation de professionnalisation obligatoire des nouveaux entrants dans l'activité agricole. Le 28 mai, la loi a été adoptée à l'issue d'un vote solennel à l'Assemblée nationale en dépit des alertes du Conseil d'Etat sur des "risques de constitutionnalité".

Ces débats législatifs se déroulent dans un contexte marqué par l'apparition de nouveaux acteurs sur la scène de l'accompagnement à l'installation<sup>5</sup>. Dans cette perspective, on peut qualifier de relativement éclaté le paysage institutionnel des structures d'aides à l'accompagnement à l'installation. Si ce paysage est parfois présenté comme concurrentiel (Gazo, 2023), les acteurs de l'accompagnement portent chacun des représentations spécifiques concernant les politiques publiques d'installation et la régulation de l'entrée dans l'activité agricole. Ces spécificités sont liées aux stratégies d'appropriation et de compétition qu'ils développent au sein de leur territoires et juridictions professionnels (Dietrich & Moysan Louazel, 2012) (Abbott, 1988). Nous nous appuyons ici sur la notion de "juridiction", empruntée à la sociologie des professions (et plus particulièrement aux travaux de Abbott), définie comme l'ensemble des activités revendiquées et contrôlées par une profession. Dans cette perspective, nous nous intéressons aux représentations et stratégies des différents acteurs de l'accompagnement à l'installation visant à affirmer leur identité professionnelle et s'appropriier un territoire sur lequel ils peuvent disposer d'un contrôle légitime, reconnu juridiquement et culturellement. (Jouvenet, 2022)

---

<sup>3</sup> [Avis sur un projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture - Conseil d'État \(conseil-etat.fr\)](#)

<sup>4</sup> [Association SOL – Alternatives Agroécologiques et Solidaires » Des enjeux majeurs pour l'agriculture française : SOL mobilisée sur le projet de loi en cours ! \(sol-asso.fr\)](#)

<sup>5</sup> « Nouveaux leaderships dans l'agriculture, des métamorphoses en cours », Sébastien Abis éd., *Le Déméter 2023. Agriculture et alimentation : la durabilité à l'épreuve des faits*. IRIS éditions, 2023, pp. 287-300.

**Qu'est-ce que l'accompagnement à l'installation agricole dans un contexte de diversification des profils et carrières des candidats ? Dans quelle mesure les contours des identités professionnelles des acteurs de l'accompagnement peuvent-ils être redéfinis au regard de la diversité des profils, d'un paysage institutionnel éclaté et de transformations des politiques publiques agricoles ?**

La première partie de cette communication présente la méthodologie utilisée, ainsi que les résultats empiriques obtenus. Dans un premier temps, nous présentons la genèse du projet multi-partenarial RENOUER et ce qu'elle nous apprend sur les positionnements des acteurs régulant l'entrée dans l'activité agricole. Dans un deuxième temps, nous détaillons la démarche de co-construction de ce projet visant à analyser les freins à l'installation et leviers d'action en démêlant la complexité des mondes de l'accompagnement. Pour conclure cette première partie, nous expliquons la polarisation des visions partagées et les dissensions latentes entre les acteurs rencontrés sur la base de plusieurs éléments : les représentations des métiers et activités agricoles, ainsi que des conditions d'entrée dans ces métiers (gouvernance de la formation et du parcours à l'installation); les modalités et postures de l'accompagnement, ainsi que la définition des métiers et modèles agricoles d'aujourd'hui et de demain.

La seconde partie propose un angle d'analyse s'inspirant de la sociologie des professions. Notre objectif est dans un premier temps de comprendre comment les différentes postures de l'accompagnement révèlent des conflits (sociaux) au sein des *territoires professionnels* des acteurs de l'installation, au-delà des simples relations de concurrence. Dans un deuxième temps, nous analysons comment ces conflits se traduisent par une lutte de juridictions où les identités professionnelles sont en jeu. Enfin, nous discuterons de l'émergence de "coalitions de causes" à propos de l'exemple spécifique des "entreprises à mission". En effet, des relations d'alliances sont susceptibles d'apparaître entre des acteurs de l'accompagnement de profils divers, face à l'essor de ces nouveaux acteurs de l'accompagnement à l'installation que sont ces entreprises.

## **Partie 1 : Le projet RENOUER comme scène de compréhension des jeux d'acteurs de l'accompagnement à l'installation agricole**

### **1. La genèse d'un projet multi-partenarial : révélateur d'évolutions au sein des acteurs régulant l'entrée dans l'activité agricole**

L'installation et le renouvellement des actifs (et des générations) sont des sujets de recherche scientifique et de recherche-développement particulièrement présents dans les expériences de projet partenariaux agricoles (Happyterr, Terreau, CoAgil...). Toutefois, le projet RENOUER que nous exposons ici présente certaines spécificités : *"la majorité des projets comme ça, c'est soit portés par que les Chambres d'agriculture, soit que par les ONVAR [Organisme national à vocation agricole et rural]<sup>6</sup>, c'est très rare qu'il y ait des projets mixtes*

---

<sup>6</sup> Les ONVAR (Organismes Nationaux de Vocation Agricole et Rural) sont des associations nationales - têtes de réseaux - qui interviennent dans le champ du développement agricole. Depuis 2014 et la "Loi d'avenir

*comme RENOUER.*” (Extrait d’entretien avec IDELE 2023). Notre communication expose ainsi les premiers résultats obtenus dans le cadre de ce projet multi-partenarial (institut technique, enseignement et recherche, coopératives agricoles et Cuma, Chambres d’Agriculture, association Terre de Liens et Coopérative d’Installation en Agriculture Paysanne) : *RENOUER – Renouveau des actifs : coopération entre organisations locales pour l’accompagnement de nouveaux projets* (projet CASDAR Co-Innovation).

RENOUER a notamment pour objectif de mieux comprendre la diversité des candidat.es à l’installation et de renforcer la complémentarité des actions des nombreux organismes intéressés par l’accompagnement. Les métiers agricoles, les exploitations, les profils des agriculteurs et agricultrices se transforment, et par conséquent, les structures de développement agricole et rural des territoires sont incitées à s’accorder et s’adapter aux évolutions du monde agricole. Ce projet apparaît pour les acteurs partenaires comme une opportunité “ *d’avoir un état des lieux partagé sur le sujet. (...) pour apprendre à se connaître, car on se rend compte qu’on ne sait pas vraiment ce que fait untel ou untel, pour créer des synergies (...) accroître des connaissances mutuelles, (...) faire commun finalement, (...) et in fine offrir un environnement lisible de conseils et de services existants, car jusqu’à aujourd’hui on s’aperçoit que ce n’est pas évident.*” (Extrait d’entretien avec LCA, 2023). Si le projet RENOUER porte des perspectives d’interconnaissance entre structures “*qui n’ont pas l’habitude de travailler ensemble*” (Extrait d’entretien avec Chambre d’Agriculture de Bretagne, 202), c’est aussi le résultat d’un constat commun, celui d’agir sur le phénomène démographique des paysans et agriculteurs : “*le fait qu’on soit là, tous ces gens, structures autour de la table, ce n’est pas anodin, (...) c’est que chacun commence à mesurer les limites des restructurations de l’agriculture (...) peut-être qu’on se rend compte qu’il faut qu’on cause plus pour ne pas compromettre l’agriculture et la paysannerie.*”(Extrait d’entretien avec CIAP, 2023).

Cette diversité d’acteurs réunis autour d’une intention partagée induit néanmoins des intérêts, des pratiques et des modalités d’action multiples, que ce soit par la constitution de leur identité professionnelle, les différences de rôles qu’ils jouent dans l’accompagnement, de contextes de travail, de temporalités, mais également par le degré multi-niveau de ce projet au regard des échelles d’actions . En effet, il convient de préciser que les acteurs en présence ont des rapports au “terrain de l’accompagnement” variés, c’est-à-dire-plus ou moins proches dans leurs pratiques professionnelles des candidat.es à l’installation. Certains peuvent être considérés comme n’étant pas positionnés de manière centrale sur l’accompagnement à l’installation, comme la Coopération Agricole (LCA), la Fédération Nationale des Coopérative d’Utilisation de Matériels Agricoles (FNCUMA), l’Institut de l’Elevage (IDELE), ou encore les acteurs de la recherche et de l’enseignement. En effet, de par leurs fonctions de tête de réseaux de structures, d’institut technique ou scientifique, leur cœur de métier est davantage de coordonner, de créer des connaissances, plutôt que d’accompagner directement des futur.es agriculteurs et agricultrices. Pour cette raison, les résultats présentés ici s’appuient principalement sur des entretiens menés avec les acteurs du projet pour lesquels l’installation est centrale dans leur

---

pour l’agriculture, l’alimentation et la forêt”, ces organismes sont reconnus dans le code rural. Composition en 2021 : Accueil Paysan, Ass. Française d’Agroforesterie, Ass. Française de Pastoralisme, FADEAR, FNAB, FNCUMA, GAEC et société, InterAFOCG, L’Atelier Paysan, LCA, Mouvement Inter-Régional des AMAP, MRJC, Réseau CIVAM, Service de Remplacement France, Solidarité Paysans, Terre de Liens, Terres en Villes, TRAME, UNCPPIE (<https://www.interafocg.org/>).

activité : Terre de Liens, la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne et la Chambre d'Agriculture de Bretagne. Bien que d'autres acteurs ne semblent pas être complètement insérés dans les dynamiques d'installation, comme notamment les acteurs de la coopération agricole (LCA, FNCUMA), ce sont toutefois des structures à la genèse du projet RENOUER. De fait, les problématiques du renouvellement des actifs tiennent une place centrale dans ces organisations, notamment au regard du maintien de leur coopérateurs et coopératrices qui est essentiel au fonctionnement du système des coopératives. Quant à l'Institut de l'élevage, l'intérêt croissant de l'enjeu du renouvellement des actifs (toutes productions confondues) est un point central dans sa stratégie de recherches appliquées, puisque les exploitations d'élevage (en particulier de ruminants) sont particulièrement concernées par le renouvellement des actifs agricoles.<sup>7</sup>

Les acteurs enquêtés ne représentent qu'une partie de l'écosystème relatif à l'accompagnement de l'installation. Dans le cadre de notre étude menée à partir du projet RENOUER, chaque individu représentant une structure s'insère dans une relation de partenariat, suivant un processus discuté et négocié. Les résultats présentés sont donc indissolublement liés au contexte d'un *“certain partage organisé de la définition des objectifs d'une action reconnue d'intérêt public avec un autre acteur”*. Dans ce cadre, chacun porte une légitimité et une reconnaissance professionnelle acquise par une forme de contractualisation de collaboration, qui lie les acteurs partenaires et par laquelle chacun peut jouer avec les règles de ce dernier. Il est intéressant d'indiquer que les différentes représentations et positionnement évoqués dans cet article n'engage que les individus interrogés et non pas l'entité institutionnelle, même si les appréciations de chacun sont difficilement détachables de l'appartenance sa structure. L'étude des interactions professionnelles, objet de cette communication, ne pouvant se faire sans citer les groupes professionnels en présence, nous avons privilégié une anonymisation partielle des personnes interrogées.

## **2. Saisir les différentes visions partagées autour des freins et leviers de l'installation : un processus de recherche co-construit entre acteurs de terrains et chercheurs en sciences sociales**

Dans tout projet partenarial fort, différents référentiels se côtoient et sont mis à l'épreuve par la *traduction des identités, de la reconnaissance des intérêts, de la légitimité, de la capacité à mobiliser d'autres acteurs.*, Le projet RENOUER, dans sa dimension de co-construction d'une recherche partenarial *relève d'un processus multidimensionnel et singulier* (Audoux et Gillet ; 2011) Faire cohabiter au sein d'un projet, des acteurs de terrain “techniques”, des sociologues et des acteurs de recherches appliquées suscite la coexistence d'avis et d'opinions différentes concernant l'installation en agriculture, du renouvellement des générations et des actifs. Cette coexistence d'avis potentiellement divergents a été un principe admis très tôt au sein du projet, dès sa construction, ou du moins dès sa 2ème construction avec un partenariat élargi aux chambres d'agriculture suite à un premier essai limité autour des ONVAR. Elle a

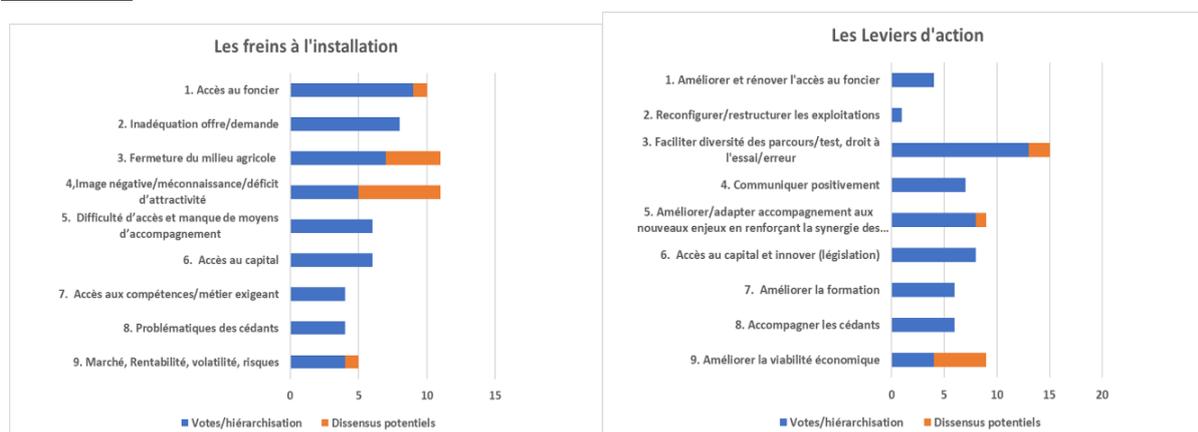
---

<sup>7</sup> Livre Blanc Confédération Nationale de l'Elevage, 2023  
[https://devenir-eleveur.com/wp-content/uploads/2023/02/Livre-blanc\\_Renouvellement-des-actifs\\_Version2023.pdf](https://devenir-eleveur.com/wp-content/uploads/2023/02/Livre-blanc_Renouvellement-des-actifs_Version2023.pdf)

donc logiquement été identifiée comme un facteur de risque pour le bon déroulement du projet. Au début du projet, le constat a été fait qu'un travail d'explicitation devait être mené quant à la nature de ces divergences de représentations concernant l'enjeu de l'installation et du renouvellement des actifs. Afin d'être en mesure de co-innover sur le sujet, une première étape de connaissance mutuelle a été proposée aux partenaires du projet pour mieux comprendre la diversité des positions en présence, et éviter une alternance de "dialogues de sourds" (dans lesquels on croit ne pas être d'accord pour des raisons prêtées à l'autre partie) ou de "consensus mou", superficiel, lorsqu'on pense être d'accord sans prendre le temps de le vérifier précisément. Pour être précis dans le diagnostic puis co-construire des solutions dans le cadre du projet RENOUER, expliciter les points d'accord et de désaccord entre partenaires semblait un préalable indispensable pour la suite du déroulement du projet : « *en cherchant l'unité, le consensus diabolise le conflit et cherche expressément à l'éliminer du fait de son chaos apparent. (...) Le dissensus, lui, en mettant la parole en tension, assure le lien fécond du vivre ensemble. (...), garant d'une éthique d'ouverture.* » (Pacific, 2008).

Un exercice de remue-ménages a été organisé lors d'un comité de pilotage présentiel réunissant les partenaires du projet en février 2023 afin d'identifier les items associés d'une part aux freins à l'installation et d'autre part aux leviers d'action envisageables (déjà appliqués ou non) ou souhaitables pour améliorer la situation. Les items (sur post its) ont été regroupés dans la figure ci-dessous et l'importance relative, aux yeux des partenaires, des différents freins et leviers a fait l'objet d'un vote à l'aide de gommettes bleues distribuées aux participants (4 par personne). Des gommettes orange (2 par personne) ont été distribués afin de marquer, de façon optionnelle, un possible désaccord avec une partie des posts-its regroupés sous un "frein" ou un "levier".

**Figure : Résultats du remue-ménages concernant les freins à l'installation et les leviers d'action :**



L'identification des freins et leviers, rapide, a permis de balayer un champ thématique assez large et assez classique. Les trois premiers **freins** sont **l'accès au foncier** (avec une alerte liée au fait que la situation est très différente en fonction des territoires), **l'inadéquation entre l'offre de fermes à reprendre ou de places à prendre et la demande des candidats à l'installation** (sans réserve), et la **fermeture du milieu agricole** (avec un nombre significatif de désaccords, désaccords probables à ce stade). Le quatrième frein (image négative et méconnaissance des métiers agricoles qui seraient responsables d'un déficit d'attractivité) est

intéressant à considérer car il est le plus clivant (davantage de risques de désaccord que de votes pour le signaler comme important). Ces désaccords traduisent le dissensus expliqué ci-dessous sur accessibilité versus attractivité.

Les **leviers d'action** ont été positionnés en regard des freins à l'installation identifiés. Les deux premiers freins (accès au foncier, inadéquation offre/demande) paraissent tellement puissants et difficiles à aménager de façon structurelle que les leviers d'action pourtant connus (portage du foncier, restructuration/découpage d'exploitations trop grandes pour les repreneurs) ont remporté peu de suffrages. **Le levier jugé le plus accessible et efficace concerne l'intensification des efforts pour rendre l'installation plus progressive** (découverte, stages, tests, passerelles entre statuts) **voire réversible** (droit à l'essai). Le seul désaccord significatif pour les leviers concerne l'option cherchant à résoudre les problèmes économiques de l'agriculture en la faisant converger vers un traitement analogue aux autres secteurs économiques (cf ci-dessous banalisation).

Les participants ayant posé une gommette orange, signe d'un désaccord potentiel, ont été invités à exprimer leur opinion et à expliquer leur désaccord avec une partie des items regroupés sous un même frein ou levier. Cette expression ainsi que les argumentations complémentaires des post-its en jeu ont permis d'établir une première liste de dissensus, au sens de « *démarche consistant à stipuler différentes opinions sans chercher à les opposer, ni nécessairement à les rapprocher* ».

**Tableau : Questions en débat entre partenaires et expressions des opinions permettant de comprendre les dissensus**

<p><b><u>NIMA (Non Issu du Milieu Agricole) :</u></b></p>	<p>Un rappel <b>utile</b> (pour en tenir compte dans des actions nécessairement différenciées) des fortes différences de dotation en capital (de tous ordres) des différents types d'entrants dont certains n'ont pas de foncier, souvent moins de capital financier, pas de pratique agricole, ni de connaissance du territoire ou de ses réseaux d'acteurs,....</p>	<p>ou un concept <b>stigmatisant</b> qui enferme des gens dans des boîtes et ne respecte pas leur diversité (y compris des IMA)</p>
<p><b>Un problème d'Accessibilité ou d'Attractivité ?</b></p>	<p>Le renouvellement insuffisant (ce point fait aussi débat sur l'intérêt de viser le un pour un) des actifs en agriculture est-il limité par une <b>faible accessibilité des facteurs</b> (dont foncier, capital, ...) <b>pour les nombreuses personnes intéressées par l'agriculture à des stades variés de leurs parcours de vie</b></p>	<p><b>ou par une faible attractivité du métier</b> (image, rémunération, Qualité de Vie au Travail) que l'on pourrait corriger par des actions de communication ou de régulation économique</p>

<p><b>Innovant ?</b> Où est l'innovation dans les installations agricoles aujourd'hui ?</p>	<p>Dans des <b>innovations sociales et organisationnelles pour accéder aux facteurs de production</b> ? Dont des installations collectives pour partager les efforts, ou bénéficiant d'appuis par des dispositifs peu courants, coopératifs ou territorialisés ?</p>	<p>ou plutôt dans des <b>innovations techniques</b> (robot de traite, capteurs et logiciel pour l'aide à la décision, modes de commercialisation et numérique mais aussi systèmes laitiers économes et autonomes ?) <b>qui renouvellent l'exercice du métier, redonnent du sens, peuvent améliorer l'attractivité ?</b></p>
<p><b>Tous les projets qui se disent agricoles relèvent-ils d'un accompagnement sur fonds public ?</b></p>	<p>Oui s'il s'agit d'une agriculture marchande et d'un projet de vie, même avec de faibles volumes et soutenues en partie avec des aides sociales i) au démarrage ii) parfois dans la durée en substitution aux aides de la PAC à l'ha et pas à l'actif.</p>	<p>Non car certains projets s'apparentent à une <b>agriculture de subsistance. Privilégier la création d'emploi agricole</b> (et non de simple <i>activité agricole</i>) <b>permettant de vivre de son métier.</b> Le statut de cotisant solidaire MSA ne correspond pas à un emploi agricole.</p>
<p><b>Vers une désépécification</b> économique des activités agricoles ?</p>	<p><b>Non car il faut tenir compte d'enjeux spécifiques</b> collectifs (liés à l'alimentation) et territoriaux (multiusage de l'espace)</p>	<p><b>Oui pour faciliter le développement de projets individuels d'entrepreneurs</b> (agricoles) <b>créatifs</b> et soumis aux lois usuelles du marché</p>
<p><b>Banalisation</b> des métiers agricoles ?</p>	<p><b>Un emploi que l'on peut adopter et quitter à différents stades de son parcours de vie comme un autre métier</b> ; installations tardives et carrières courtes choisies</p>	<p><b>Un métier pas si banal avec des risques économiques et psychosociaux à prévenir. Un métier individuel mais un cadre collectif</b> et rappel des enjeux pour la stabilisation des filières longues ou le maintien d'outils collectifs (abattoirs).</p>

Sur la base de ce premier état des lieux, c'est par des entretiens semi-directifs avec les partenaires du projet que les points de dissensus ont été travaillés afin de saisir les différentes visions en présence et ce qui les sous-tend. C'est par cette méthodologie d'entretien en bilatéral que l'on devine des frontières poreuses entre les représentations des éléments faisant dissensus et qu'une nouvelle lecture est possible autour de réflexions structurantes qui permettent une explication davantage problématisée des dissensus esquissés dans cet article : **Quels métiers et modèles agricoles souhaités et souhaitables ? Par quelles modalités d'accompagnement adaptées aux profils et trajectoires divers ? Quelles gouvernances opérantes ?**

La catégorisation “Non Issus du Milieu Agricole/ Issus du Milieu Agricole” (NIMA/IMA) est généralement utilisée pour décrire les différents types de profils des candidats à l’installation<sup>8</sup>, tantôt qualifiés de néo-ruraux<sup>9</sup>, tantôt de néo-paysans<sup>10</sup>. Il est en effet possible d’identifier des régularités concernant les parcours, les obstacles ou les facilités à l’installation, notamment au regard des facteurs suivants: capitaux financier, patrimoniaux, connaissances du droit et de l’économie de marché, accès au foncier, savoir-faire, savoir-être (les “codes du métier”), savoirs expérientiels, réseaux et ressources sociaux, dotations d’aides PAC.

Proposer cette catégorisation répond selon certains acteurs partenaires à un besoin d’accompagnement spécifique puisque ce sont “souvent (des personnes) porteuses d’un autre modèle, (...) c’est comme la double peine, ils portent un modèle qui est déprécié et en plus ils sont jugés peu crédibles sur certains aspects, et étranger au milieu dans lequel ils veulent être (...), donc il faut leur accorder une attention particulière. » (Extrait d’entretien CIAP, 2023). Néanmoins, l’utilisation de cette catégorisation est à modérer dans le processus d’accompagnement à l’installation, « Maintenant, tu as presque autant de profils de gens que de façons d’imaginer l’agriculture, donc, bon, NIMA...ouais, je ne sais pas trop. » (Extrait d’entretien TDL, 2023). La généralisation de cette typologie sociale est rendue complexe par la diversité des profils et des parcours de vie des personnes installées ou souhaitant s’installer. « Je voudrais l’élargir (catégorie NIMA) parce que y’a aussi les issus du milieu agricole qui ont fait un parcours extérieur au monde agricole, et qui n’ont pas toutes les clés en main quand ils veulent venir s’installer. Donc, ce n’est pas des NIMA, mais ils peuvent être perdus tout autant. » (Extrait d’entretien Chambre d’Agriculture Bretagne, 2023).

Durant ces échanges, les acteurs partenaires se sont questionnés sur le manque d’attractivité ou d’accessibilité au métier comme étant des freins à l’installation et du renouvellement des actifs. Ce sont également des réflexions avancées lors des concertations dans le cadre de la PLOA<sup>11</sup>. Le non renouvellement des actifs agricoles s’explique-t-il par un manque d’attractivité du métier et/ou d’un manque d’accessibilité ? Il est difficile de prononcer un avis dichotomique compte tenu des discours des acteurs enquêtés. Toutefois, quelques éléments issus des entretiens menés peuvent contribuer à nourrir cette réflexion. La complexité du renouvellement des actifs agricoles demeure liée pour certains acteurs aux représentations négatives des métiers agricoles véhiculés par les discours et réalités de vie des agriculteurs et agricultrices : “il y a une forme d’auto-dévalorisation du métier qui est propre, je trouve, à l’agriculture (...) Il faut montrer qu’aujourd’hui pas tous les agriculteurs bossent jour et nuit pour ne pas effrayer les gens qui ont un désir de s’installer. » (Extrait d’entretien Chambre d’Agriculture, 2023). Le manque de valorisation des potentialités diverses des métiers agricoles joue sur l’attractivité selon les acteurs enquêtés. La question du salariat et des doubles actifs est évoquée comme “invisible, peu valorisé dans le milieu agricole. Comme on considère très souvent le métier comme moyen d’être son propre chef, ça mériterait d’être beaucoup mieux

<sup>8</sup> Chouteau, A., Bousses, M., & Lescoat, P. (2020). Les personnes Non Issues du Milieu Agricole : Le futur du renouvellement des générations en élevage ? 82

<sup>9</sup> Roullier, C. (2011). Focus – Qui sont les néoruraux ?. *Informations sociales*, 164, 32-35. <https://doi.org/10.3917/inso.164.0032>

<sup>10</sup> Martin-Meyer, L. (2019). [Néo-agriculteurs] Tenez ferme !. *Sesame*, 6, 46-49. <https://www.cairn.info/revue-2019-2-page-46.htm>.

<sup>11</sup> [https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc\\_num.php?explnum\\_id=187944](https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc_num.php?explnum_id=187944)

*valorisé pour donner envie à certains. (...) Souvent, les doubles actifs ou pluriactifs sont cassés, parce que les autres considèrent que c'est de la concurrence déloyale. Il y a un conflit latent, (...) je pense que ça peut participer au manque d'attractivité, surtout quand on voit que l'agriculture, ce n'est plus forcément le métier d'une vie.*” (Extrait d'entretien CIAP, 2023).

A cela s'ajoute un écart de représentativité des profils, des ambitions et modes de vie des personnes pouvant prétendre penser à s'installer avec les différents dispositifs d'accompagnement. En effet, certains acteurs considèrent qu'il existe un relatif manque d'ouverture du processus d'accompagnement à destination de certains profils, de certaines façons de pratiquer les métiers agricoles, voire plus largement à des modalités d'organisations sociales : *”On a très peu de gens des quartiers plus populaires (...) alors que c'est une quantité importante de jeunes aujourd'hui, (...) l'intégration de tout le monde doit être centrale pour que le métier soit vraiment considéré comme attractif. (...) Est-ce que l'accompagnement actuel ou les campagnes d'attractivité ne sont pas à côté de la plaque par rapport au fait que les jeunes sont sensibles à l'écologie, au genre, (...) et pour l'intérêt des modèles peu hiérarchiques ? Pour le moment, j'ai la sensation que le monde agricole n'est pas dans cette dimension de réflexion. (...) Il y aurait potentiellement d'autres statuts à imaginer aussi pour travailler sur l'attractivité (...) les SCOP, les SCIC par exemple.*” (Extrait d'entretien TDL, 2023).

Si les obstacles à l'attractivité participent aux freins d'entrée dans le métier, l'accessibilité contribue très largement au non renouvellement des actifs agricoles. Les possibilités relativement restreintes pour devenir agriculteurs et agricultrices se traduisent par un endettement au départ jugé trop conséquent : *“Il y a vraiment des choses à faire sur le fait de ne pas s'endetter, ne pas être complètement pieds et mains liés avec les banques sur des acquisitions foncières trop lourdes à porter, qui peuvent effrayer voire carrément jouer sur si tu vas pouvoir t'installer ou pas (...). Il y a un nombre énorme de personnes qui n'ont pas accès aux crédits bancaires parce qu'elles ne sont pas solvables soi-disant, (...) Enlever le poids de l'acquisition foncière pour que des gens s'installent permet pour moi de lever ce poids de l'accessibilité.*” (Extrait d'entretien CIAP, 2023). L'accessibilité est aussi rendue complexe par un relatif manque de lisibilité des démarches du processus d'installation : *”c'est ce qu'on peut appeler le labyrinthe, (...). Dans notre société, on aime la complexité, l'administration. C'est vrai pour toutes les créations d'entreprises, mais sachant, qu'en agriculture, on rajoute le foncier, l'autorisation d'exploiter, les exigences européennes, enfin surtout par rapport aux aides PAC... Je comprends que la vision des porteurs de projets à travers les demandes d'aides, du schéma des structures, de la pluralité d'acteurs... c'est dur d'y voir clair, et tu n'as pas vraiment d'autres métiers autant déterminés.*” (Extrait d'entretien TDL, 2023)

Lors des échanges avec les acteurs enquêtés, la représentation des métiers agricoles comme distincts des autres mondes professionnels fait partie intégrante de leurs interrogations quant aux freins d'entrée. On retrouve en premier lieu la complexité de considérer une banalisation des métiers agricoles au regard du fort investissement financier. *“Il y a très peu de métiers qui demande autant d'investissement financier, (...) mais aussi un investissement en temps. Par exemple, la traite deux fois par jour, 365 jours par an, c'est quand même très violent par rapport au reste des métiers que tu peux exercer. On a beau parler de banalisation des métiers agricoles, il y en a qui restent trop spécifiques, surtout en élevage.”* (Extrait d'entretien

IDELE, 2023). C'est également le caractère singulier de l'activité agricole qui est relevé en raison de l'essence même de la profession. *“Être agriculteur, c'est nourrir les hommes et les femmes de notre planète, (...). Dire que c'est un métier comme un autre, je pense que ça peut faire bizarre aux agriculteurs qui se sont endettés pour pouvoir faire leur métier.”* (Extrait d'entretien LCA, 2023).

Cependant, les visions concernant une potentielle banalisation des métiers agricoles tendent à être réinterrogées par les acteurs partenaires enquêtés au regard de la prise en compte de certaines réalités compte tenu des changements de trajectoires des personnes arrivant dans le métier à la suite d'une reconversion professionnelle. *« Ce qu'on aimerait, c'est que l'agriculture puisse être considérée comme un métier comme un autre par ceux qui le souhaitent (...). Aujourd'hui, les jeunes sont en capacité de choisir leur métier, leur parcours.*

*On aimerait bien que ce soit le choix des personnes qu'on met en avant comme dans les autres métiers.”* (Extrait d'entretien, Chambre d'Agriculture Bretagne, 2023). Est notamment soulignée la nécessité de prendre en compte une temporalité d'adaptation à l'environnement et aux pratiques professionnelles qui soit identique aux autres secteurs d'activités, *“y'a pleins de métiers où on te dit : 'ce n'est pas grave, tu vas apprendre avec le temps, avec l'expérience, avec les collègues'... Donc, pourquoi est-ce que dans l'agriculture, on n'aurait pas ce genre de discours ? C'est dans ce sens-là que je trouverais pertinent de parler de banalisation des métiers.”* (Extrait d'entretien CIAP, 2023). Les discours portant sur une potentielle banalisation des métiers agricole, à la fois jugée comme souhaitable et toutefois complexe à imaginer, s'accompagnent de réflexions concernant une banalisation plus large du monde agricole. Celle-ci, pour certains acteurs interrogés, aurait du sens au regard de l'ouverture de la profession à différents profils et trajectoires de personnes installées ou souhaitant démarrer une activité agricole. Cette ouverture serait d'une part nécessaire à travers les formations, notamment du para-agricole : *“à Agro Paris Tech, y a des jeunes qui se sont installés. Mais ils se sont installés quelque part en claquant la porte et en dehors des schémas, mais ça pourrait être un schéma de dire 'moi, j'ai fait ingénieur et je vais reprendre une ferme, et je ne veux pas travailler au Crédit Agricole, à la Chambre ou je ne sais quoi'. Ce serait un bon moyen de dire : 'ok, c'est un métier plutôt comme un autre'.”* (Extrait d'entretien, Chambre d'Agriculture Bretagne, 2023). Et d'autre part, pour certains acteurs interrogés, tendre vers une banalisation du monde agricole doit passer par une ouverture de ses instances décisionnaires, qualifiées de relativement immuables : *“la profession agricole fonctionne un peu en huis clos, en autocontrôle (...). La représentation d'intérêt agricole n'est portée que par des acteurs agricoles eux-mêmes. (...) ça crée une rigidité de qui peut s'installer, de qui peut parler d'agriculture légitimement. (...) L'installation agricole et l'agriculture ne doivent pas rester essentiellement entre les mains du monde agricole, mais aussi des citoyens. C'est peut-être par ça qu'on peut parler d'une banalisation voulue.”* (Extrait d'entretien TDL, 2023). La gouvernance relative à la régularisation de l'entrée en agriculture fait l'objet de divergences dans le groupe d'acteurs interrogés. Les interrogations quant à la gouvernance des formations est jugée problématique et ayant un impact sur l'attractivité des métiers : *“la problématique de l'attractivité ? C'est aussi auprès de ceux qui gèrent l'enseignement agricole (...). Tant que les présidents de conseil d'administration des lycées agricoles seront tenus essentiellement par les présidents des*

*chambres d'Agriculture, ce sera compliqué de (...) permettre à d'autres modèles d'agriculture et d'organisation de voir le jour (...) On est sur des problèmes aigus de gouvernance.*" (Extrait d'entretien TDL, 2023).

Comment travailler sur l'installation agricole et le renouvellement des actifs sans évoquer les discours relatifs aux modèles agricoles souvent plébiscités durant les échanges entre partenaires et dans les entretiens ? C'est en effet une question qui structure les dissensions latentes au sein du groupe des partenaires interrogés. Ces dissensions se traduisent notamment par l'usage de différents qualificatifs pour évoquer des types d'emplois agricoles souhaités et souhaitables. Certains invoquent la désignation d'agriculteur et agricultrice pour admettre les aspects techniques du métier, *"puisque ce sont des chefs d'entreprises qui prennent leurs responsabilités, font des choix techniques."* (Extrait d'entretien Chambre d'Agriculture, 2023). D'autres en appellent à la qualification de "paysans et paysannes" pour renvoyer aux fortes dimensions sociales et territoriales du métier : *"ce terme revient très fort, parce que la différence que je fais, c'est qu'un paysan, c'est quelqu'un du pays, lié à une production locale (...). Dans des dynamiques d'un pays, on fait vivre à travers l'activité agricole le pays."* (Extrait d'entretien CIAP, 2023). . C'est bien la question des modèles des agricultures, paysanneries et de l'avenir des formes d'emplois agricoles qui fait l'objet de divergences : *"il faut qu'on se pose les bonnes questions dans RENOUER. Est-ce qu'un agriculteur, c'est un chef d'entreprise dans une exploitation agricole ? Un paysan dans une ferme ? Un salarié ? Est-ce que ce sont des gros capitaux qui investissent et derrière de la main d'œuvre ?"* (Extrait d'entretien FNCUMA, 2023). On perçoit clairement ici la nécessité d'explicitier les visions de chacun souhaite en matière d'emplois agricoles et plus largement de modèles à suivre pour un renouvellement des actifs. *Derrière la différence qu'on peut faire entre agriculteurs et paysans, (...) c'est la question des modèles, c'est pour ça qu'il y a un dissensus fort entre renouvellement des actifs agriculteurs et renouvellement des actifs paysans (...). On ne peut pas faire comme si de rien n'était (...). Donc, forcément, ça devient hyper tendu entre nous, alors qu'il y a besoin de discuter sur quels accompagnements à proposer, à construire..."* (Extrait d'entretien, TDL, 2023).

### **3. Au-delà des dissensus concernant les modèles agricoles, les accompagnements et leurs gouvernances : une analyse par les identités professionnelles des acteurs de l'installation pour comprendre les dissensions latentes ?**

L'étude des différentes visions partagées et des dissensus au sein des acteurs de l'accompagnement à l'installation engagés dans un projet-multi partenarial a permis de donner à voir les premiers éléments constitutifs des relations, jeux de pouvoir et d'appartenances de ce groupe professionnel à différentes identités professionnelles (Dubar, 2002), autour des questions structurantes concernant les modalités d'accompagnement à l'installation, de leurs gouvernances et des modèles agricoles. Si évoquer les convictions autour des modèles agricoles est consubstantiel à l'analyse des dissensus, il est toutefois improductif d'en avoir une interprétation binaire. Au regard des résultats évoqués, nous proposons donc une lecture des dissensus à travers différents niveaux d'interactions qui animent les acteurs de l'accompagnement : leurs identités socioprofessionnelles, leurs rapports aux pratiques de l'accompagnement, leurs positions dans la défense de leurs intérêts et légitimités

professionnels. Il s'agit d'examiner différentes dimensions : conflits, les concurrences, les activités de travail et leur division, les mécanismes de singularités, les savoirs mobilisés dans la régulation de l'entrée dans l'activité agricole et de l'accompagnement à l'installation.

Poursuivre l'étude des dissensus par une sociologie des groupes professionnels permet de mettre en lumière cette tension permanente entre "travailler avec l'autre" pour arriver à l'ambition commune d'enrayer le non-renouvellement des actifs agricoles, mais dans le même temps "travailler contre l'autre" compte tenu des revendications d'identités professionnelles. "*C'est vrai que cette question de dissensus... c'est important, c'est ce qui nous pousse pas les uns vers les autres, mais, en fait...y'a certaines choses et valeurs qui sont indissociables de nos cœurs de métier. Donc, c'est pour ça qu'on n'arrive pas à s'entendre (...). De toute façon si chacun existe, chacun est légitime dans sa façon de faire.*" (Extrait d'entretien TDL, 2023). Il s'agit d'expliquer dans quelle mesure les contours des identités professionnelles des acteurs de l'accompagnement à l'installation peuvent être redéfinis dans un paysage institutionnel éclaté, en nous appuyant sur les travaux relatifs aux conflits de territoires professionnels (Dietrich & Moysan Louazel, 2012) et aux juridictions professionnelles (Abbott, 1988). On remarque que ces différents acteurs s'engagent dans des interactions de lutte pour affirmer leurs identités professionnelles dans le processus de régulation de l'entrée dans l'activité agricole, en mettant en avant différents systèmes de valeurs. La notion de juridiction proposée par A. Abbott (1988) est définie comme l'ensemble de tâches revendiquées et contrôlées par une profession. Ces dernières s'inscrivent dans des *groupes en lutte* au sein de la délimitation des tâches professionnelles qui se constituent sur la base de négociations dans un contexte de *compétition interprofessionnelle pour les ressources fournies par des individus ou par l'Etat* (Jouvenet, 2022). C'est dans ces conditions qu'une *lutte territoriale* apparaît. Chacun a pour objectif de s'approprier un territoire au sein duquel les identités professionnelles des acteurs disposent d'un contrôle légitime, c'est à dire reconnu juridiquement et culturellement. (Jouvenet, 2022). A la suite des travaux d'Abbott, de nombreuses études portant sur une diversité de groupes professionnels (Anteby, 2010 ; Timmermans, 2002; Dietrich & Moysan Louazel, 2012; Dubois, 2021) ont montré comment ceux-ci se construisent et se recomposent au travers de *luttés* et de *négociations* continues, aussi bien sur les frontières de ces territoires professionnels qu'en leur cœur.

## **Partie 2 : La sociologie des professions comme élément de lecture d'interactions entre acteurs d'un groupe professionnel**

### **1. Les différentes postures d'accompagnement, leurs temporalités et les positionnements des acteurs de l'accompagnement quant aux périmètres des professionnalités agricoles au centre de conflits de *territoires professionnels* et de *lutte de juridictions***

Notre communication propose une analyse des stratégies d'attribution et de défense de certaines activités au sein d'un territoire professionnel (appliqué ici à l'accompagnement à l'installation agricole) (Kellogg et al, 2006). Ces stratégies interviennent dans un contexte marqué par trois caractéristiques : 1) un conflit sur les modèles agricoles à promouvoir et

accompagner, présent dans les relations entre acteurs partenaires du projet; 2) une concurrence exacerbée par la montée en puissance d'entreprises à mission s'intéressant à l'accompagnement; 3) une évolution réglementaire créant des zones d'incertitudes au sein de ce territoire professionnel. Dans cette perspective, les frontières des territoires professionnels se révèlent moins imperméables. Les conflits comme composante des dynamiques des professions font apparaître les professions comme des entités plus souples et plus ouvertes aux contingences socio-historiques (Jouvenet, 2022). Notre compréhension des luttes de juridictions ou de territoires professionnels invite à regarder les recompositions professionnelles induites par des orientations politiques et gestionnaires de la division du travail, de la distribution de compétences entre catégories d'acteurs (Molina, 2017).

Dans le contexte de l'accompagnement à l'installation agricole étudié, les notions de juridictions professionnelles et de conflits de territoires professionnels, telles qu'avancées par Andrew Abbott, révèlent des dynamiques complexes dans les relations d'acteurs. Ces luttes et conflits entre ceux-ci se cristallisent autour de ce qu'est l'action d'accompagner : Comment ? Vers quoi ? Pour qui ? A quelles temporalités ? D'une part, les luttes de juridictions portent sur les modalités d'accompagnement et leurs différentes représentations qui cristallisent les dissensus évoqués dans la partie précédente. Qu'est-ce que l'accompagnement à l'installation dans un contexte français marqué par de nouvelles d'*initiatives* (Gazo, 2023) qui semblent concurrencer les acteurs "historiques" de l'accompagnement à l'installation (ceux présents dans le projet) ? Au cœur des divergences, deux postures de l'accompagnement à l'installation s'opposent. La première est considérée comme descendante et technique par certains acteurs. *«Le modèle d'accompagnement actuel est hyper technocratique. On sait ce qu'on fait, on décide parce qu'on est les sachant, on est les professionnels, les techniciens, les experts. C'est à nous de décider, car on a la connaissance. (...) Poser la question de cette posture et tenter de l'interroger, ça ne va pas être facile dans RENOUER, mais nécessaire.»* (Extrait d'entretien TDL, 2023). La seconde posture d'accompagnement est considérée par les acteurs qui s'en revendiquent comme étant plus horizontale et hybride : leurs modalités d'accompagnement souhaitent *"faire monter des citoyens en compétences sur les enjeux (agricoles) parce qu'on considère que ça concerne tout le monde. (...) On préfère un accompagnement de professionnels paysans vers un futur professionnel, car ce sont eux qui sont le plus à même de former les futurs paysans."* (Extrait d'entretien CIAP, 2023). Toutefois, cette modalité d'accompagnement revendiquée par certains acteurs interrogés est aussi contestée par d'autres. *"Je ne sais pas si on a tous la même notion de ce que sont les compétences techniques à donner aux porteurs de projet (...) pour les éléments fiscaux, foncier, juridiques et techniques."* (Extrait d'entretien Chambre d'Agriculture Bretagne, 2023). Ici, le conflit se fixe sur la légitimité de la posture à adopter envers les porteurs et porteuses de projets. Une lutte de juridiction se joue à travers le positionnement de chaque acteur dans une temporalité précise au sein d'une division du travail, La Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP), par exemple, se positionne principalement en amont du processus d'installation. *"Nous, le but, c'est que les gens prennent leur envol (...). C'est un autre accompagnement. Nous, on est vraiment en amont dans la maturation du projet, dans le sens où, entre autres, on encourage à ce qu'ils puissent créer leur réseau de professionnels sur le terrain, s'ancrer dans le territoire, qui nous paraît être la base d'une installation agricole"*. La

lutte de leurs juridictions professionnelles s'applique également au fait que la CIAP met en avant une certaine identité professionnelle, celle de *“laisser des possibilités extrêmement larges dès le début pour que les choix viennent de la personne. C'est notre accompagnement de considérer ça comme ça, ça nous parait le bon.* (Extrait entretien CIAP, 2023) Terre de Liens, un acteur reconnu pour ses actions sur la question de la pression foncière, adopte une approche en se focalisant sur des modalités d'accompagnement spécifiques en impliquant les citoyens non agricoles à des moments considérés comme majeurs au cours du processus d'installation. Le mouvement revendique un parcours d'accompagnement multiacteurs que ce soit *“pour l'accueil, le test agricole, la gestion, la comptabilité, la technique (...) construits par une approche de l'éducation populaire (...) pour que les paysans et paysannes soient autonomes dans leurs prises de décision. (...) On est sur l'accompagnement social et humain, qui finalement dure sur tout le temps de l'installation. (...) Pour ça, on veut déconstruire cette forme de domination, d'être le sachant, alors que l'accompagnement, tu restes à côté de la personne. C'est elle qui s'installe.”* (Extrait d'entretien TDL, 2023). Quant à la Chambre d'Agriculture Bretagne, présente également dans le projet, en tant qu'institution ancrée de longue date dans le paysage agricole, bénéficiant d'une certaine légitimité reconnue par sa mission consulaire, se positionne sur l'ensemble des temporalités du processus d'installation. Elle revendique une forme de propriété de l'accompagnement dit technique capable d'intervenir et d'accompagner à toutes les étapes que nécessitent une installation *“on propose le pack installation qui relie une partie conseil, une partie formation pour l'installation de AàZ, ce qui nous tient à cœur c'est d'être le coach du porteur de projet à sa demande, en mettant tous les partenaires autour de la table (...) répondre à tous les besoins, que ce soit techniques, d'accès au foncier, de maturation du projet, d'inscription dans les réseaux des pairs, sur la connaissance du milieu agricoles, de références pour monter un projet entrepreneurial, comprendre le schéma des structures, faire des études de marchés. (...) C'est l'avantage de notre accompagnement d'avoir la capacité de balayer tous les enjeux d'une installation.”* (Extrait d'entretien Chambre d'Agriculture Bretagne, 2023) Cette revendication d'un certain monopole quant à la posture d'accompagnement sur l'ensemble du processus d'installation portée par cet acteur renforce le conflit de territoire d'autres acteurs, qui va se constituer en lutte de juridiction pour certains, *“bien sûr que la Chambre à sa place dans ce processus d'accompagnement multi acteur, c'est un super service juridique, super service technique, mais d'un point de vue d'une approche humaine et sociale de l'agriculture et de l'accompagnement, je pense qu'il serait cohérent de mettre en avant, de rendre légitime d'autres structures qui le font très bien.”* (Extrait d'entretien TDL, 2023)

La question des frontières professionnelles et des compétences légitimes s'avère en définitive essentielle. Elle révèle un véritable terrain de lutte où se confrontent des intérêts parfois antagonistes, notamment entre des logiques gestionnaires et professionnelles. L'agencement des tâches professionnelles entre les différentes structures d'accompagnement représente pour certains une forme de spécialisation fonctionnelle. Pour d'autres, cette division du travail n'est pas exempte de tensions quant à la délimitation des frontières de compétences et de légitimité dont chaque acteur se dote ou souhaite se doter. Ces tensions suscitent ainsi des

réflexions essentielles sur la coordination, la coopération entre les acteurs de l'accompagnement à l'installation agricoles.

## **2. Coalitions de cause ? Relations d'alliances entre acteurs de l'accompagnement au regard de l'essor des entreprises à mission prenant part à l'enjeu de l'installation**

Il existe des conflits de territoires et des luttes de juridictions professionnelles dans les rapports entre les acteurs de l'accompagnement à l'installation. Toutefois, il serait réducteur de ne mettre en avant seulement les tensions existantes dans un projet multipartenaire. En effet, Abbott met en avant l'interdépendance entre les professions qui *évoluent ensemble, car chaque mouvement dans la juridiction d'une profession affecte ceux des autres* (Abbott, 1988), c'est en cela que nous pouvons parler de relations d'alliances, et plus spécifiquement de coalitions entre différentes catégories d'acteurs aux postures d'accompagnement divergentes et aux représentations variées au sujet de l'installation agricole. Dans certains travaux sociologiques, les coalitions sont considérées comme une catégorie particulière de système d'action, des tentatives d'alliances concertées et négociées (Lemieux, 1998). Si les coalitions de causes sont davantage étudiées au regard de professions variées, dans notre cas, ce sont des cultures et identités professionnelles qui le sont. Ces travaux ont également montré l'importance des "luttes cognitives et symboliques" dans la conduite des actions collectives où se déroule une coalition (Ansaloni, 2013). Les auteurs nous rappellent que les coalitions de cause peuvent être définies comme la capacité collective du groupe d'acteurs étudié à atteindre ses objectifs à travers des actions coordonnées et la mise en commun de différentes ressources (sociales, économiques, politiques, organisationnelles et symboliques), c'est ce qu'invitent à faire certains acteurs du projet RENOUER, *"on est là pour essayer de construire un endroit où on peut travailler et coopérer ensemble (...) tout en gardant nos spécificités (...) mutualiser et allier nos ressources (...) et réfléchir sur la question du plaidoyer, sur ce qu'on va préconiser ensemble en termes de politiques publiques à la fin du projet."* (Extrait d'entretien TDL, 2023). Les analyses des coalitions d'acteurs ont par ailleurs démontré comment certaines coalitions de cause parviennent à influencer la mise en place des politiques publiques, notamment agricoles (Ansaloni, 2013; Zhen et al, 2022). Si les acteurs du projet RENOUER sont bien dans une relation d'interdépendance et d'alliances -bien qu'elles soient à nuancer au regard des résultats avancées au long de cette communication-, évoquer de manière significative, l'existence de coalitions de cause dans notre cas serait des conclusions trop hâtives. En effet, pour qu'une coalition de cause soit effective, les discours doivent converger vers une vision commune d'un problème public et de ses solutions (Kahmann, 2019), or dans le projet RENOUER, si l'enrayement du phénomène de non-renouvellement des actifs agricoles se constitue en vision commune, les solutions divergent, *"il faut installer 500 000 agriculteurs"* (Extrait d'entretien Chambre d'Agriculture, 2023) ; *"nous on prône les 1 million de paysans."* (Extrait d'entretien TDL, 2023).

Nous avons souhaité questionner l'apparition de coalitions de cause dans le projet RENOUER, car nous faisons l'hypothèse que cette relation entre les acteurs en présence est à

construire au regard du contexte de l'essor des initiatives volontaires dans l'accompagnement à l'installation, des acteurs privés, plus ou moins inspirés par le modèle des start-ups (Gazo, 2023), faisant de ce champ professionnel un marché concurrentiel non seulement avec le pôle institutionnel, mais aussi avec le pôle associatif des acteurs de l'installation. Dans quelle mesure cette double concurrence peut-elle susciter une coalition de cause entre les différents groupes d'acteurs étudiés au sein du projet RENOUER ?

## Conclusion

Cette communication a mis en lumière les premiers résultats concernant les conflits d'acteurs au sein du projet multi partenarial, autour des différentes représentations liées aux accompagnements promus par les acteurs étudiés. En effet, les postures d'accompagnement, leurs gouvernances et les modèles agricoles portés par les modalités d'accompagnement sont au cœur des dissensions, ces dernières vont se traduire dans des luttes de juridictions (Abbott, 1988) ou chacun des acteurs s'efforcent de faire reconnaître ses identités professionnelles, ses territoires professionnels par des processus de légitimation de ses représentations des postures d'accompagnements à l'installation agricole dans la sphère de l'action publique et de l'espace public. Ces premiers résultats ont également montré que les frontières et contours des identités professionnelles des acteurs de l'accompagnement sont redéfinis au regard des zones d'incertitudes liées aux évolutions structurelles du contexte agricole et de l'accompagnement à l'installation, aux conflits de territoire professionnels et luttes de juridictions engagées dans la défense de ce dernier. Ce contexte amène à souhaiter une coalition de cause au sein des acteurs du projet, notamment au regard du champ de l'accompagnement à l'installation qualifié de concurrentiel avec l'arrivée des entreprises à mission. Pouvons-nous alors parler d'épreuves de professionnalité (Ravon, 2016) des acteurs de l'accompagnement à l'installation ?

## Bibliographie

- Abbott A. (1988), *The System of Professions. An Essay on the Division of Expert Labor*, Chicago, The University of Chicago Press.
- Ansaloni, M. (2013). Coalitions et changement de politiques publiques : environnementalistes et politiques agricoles en Angleterre et en France. *Revue internationale de politique comparée*, 20, 47-72. <https://doi.org/10.3917/ripc.201.0047>
- Chouteau, A., Bousses, M., & Lescoat, P. (2020). Les personnes Non Issues du Milieu Agricole : Le futur du renouvellement des générations en élevage ? 82
- Dietrich, A. & Moysan-Louazel, A. (2012). Conflits de territoire dans la profession d'expertcomptable. *Revue Française de Socio-Économie*, 9, 227-245
- Gazo C (2023). « Qui pour gouverner l'installation en agriculture ? Analyse compréhensive des transformations des mondes agricoles à l'aune de la multiplication des initiatives volontaires de soutien de l'installation ». Thèse de doctorat, INPT Toulouse.
- Jouvenet, M. (2022). L'occupation des territoires et la formation des collectifs. Des dynamiques professionnelles et académiques dans la sociologie d'Andrew Abbott. *Sociologie*, 13, 79-97.

- Martin-Meyer, L. (2019). [Néo-agriculteurs] Tenez ferme !. *Sesame*, 6, 46-49. <https://www.cairn.info/revue--2019-2-page-46.htm>.
- Maffre Philippe. Lemieux Vincent, *Les coalitions. Liens, transactions et contrôles..* In: *Pôle Sud*, n°12, 2000. Partenariats contre l'exclusion. pp. 128-130
- Rancière J. (2010). *Dissensus : On politics and aesthetics*. Bloomsbury Publishing
- Ravon, B. & Vidal-Naquet P. (2016). L'épreuve de professionnalité : de la dynamique d'usure à la dynamique réflexive. *SociologieS*.
- Roullier, C. (2011). Focus – Qui sont les néoruraux ?. *Informations sociales*, 164, 32-35. <https://doi.org/10.3917/inso.164.0032>